

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la Forge
« Transfert courrier »
31650 Saint Orens
Mail : laboriandr@yahoo.fr
<http://www.lamafiajudiciaire.org>
Tél : 06-14-29-21-74
Tél : 06-50-51-75-39

Le 24 mars 2014

PS : « *Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT* ».

Maître GOURBAL Philippe.
Avocat à la cour.
56-58 rue Alsace Lorraine
31000 Toulouse.

Lettre recommandée avec A.R : N° 1A 098 610 7891-3

FAX : 05-62-26-28-90

RAPPEL DE LA MISE EN DEMEURE DU 15 JANVIER 2014

RAPPEL DE LA MISE EN DEMEURE DU 30 JANVIER 2014

RAPPEL DE LA MISE EN DEMEURE DU 11 MARS 2014

AVANT ASSIGNATION EN JUSTICE.

Objet : Rappel des différentes mises en demeures restées encore à ce jour sans réponse.

- Et informations complémentaires sur l'inexistence du jugement d'adjudication du 21 décembre 2006.

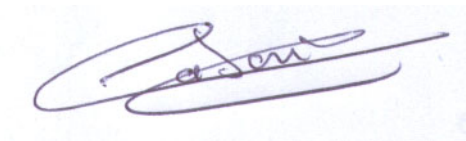
Maître,

Veillez trouver ci-joint une synthèse sur l'inexistence du jugement d'adjudication rendu le 21 décembre 2006 dont vos clients ont spéculé dessus par différents actes de malveillances obtenus et dans les conditions déjà portées à votre connaissance soit par les différentes mises en demeures motivées et restées encore à ce jour sans réponse.

Je vous conseille vivement de faire droit à mes demandes fondées concernant les pièces demandées ainsi que de fournir les références sinistres de votre assurance en garantie civile et professionnelle dans la mesure que vous êtes l'auteur de vos harcèlements à notre rencontre et à l'encontre de la SCP d'huissiers FERRAN vous refusant d'apporter les preuves contraires de vos écritures falacieuses.

Dans cette attente, je vous prie de croire Maître GOURBAL Philippe l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'André Laborie', with a large, sweeping flourish underneath.

Pièce complémentaire à votre information:

- Synthèse sur l'inexistence du jugement d'adjudication rendu le 21 décembre 2006.